



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 3 décembre, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - André Daraîche
Siège # 2 - Marise Ouellet
Siège # 3 – Colette Réhel
Siège # 4 - Alain Gagnon
Siège # 5 - Claude Cloutier
Siège # 6 - Yannick Ouellet

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Marie-Eve Tanguay, directrice générale, et greffière trésorière assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

118-12-24

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - CORRESPONDANCE

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 6 novembre

04.02 - Séance extraordinaire du 19 novembre

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

05.02 - Taxation 2025

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

07.01 - Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

10.01 - Fête des enfants

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12.01 - Entente 2025 la Matanie – Services d'évaluation foncière et matrices graphique

13 - LÉGISLATION

13.01 - Entente 2025 Mont-Louis - Services professionnels de traitement des eaux- Renouvellement

13.02- Entente 2025 Mont-Louis - Service Incendie préventionniste de l'Est classe 1

13.03- Entente 2025 Mont-Louis - Service sécurité incendie SSI

13.04- Entente 2025 Ville de Sainte-Anne-des-Monts – Préventionnistes catégories 2-3-4

13.05- Entente 2025 Mont-Louis - AJHG

14 - AFFAIRES NOUVELLES

14.01 - Offre de service TETRA TECH pour la TECQ

15 - VARIA

- Fermeture du bureau municipal

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale ne dépose aucun document d'information aux membres du conseil.

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

119-12-24

04.01 - Séance ordinaire du 6 novembre

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120-12-24

04.02 - Séance extraordinaire du 19 novembre

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 novembre a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - TRÉSORERIE

121-12-24

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

ATTENDU que la directrice générale, greffière et trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 11-2024 totalisant XXX\$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

122-12-24

05.02 - Taxation 2025

Avis de motion est donné par le conseiller XXX à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure Règlement 244-2024 - Taxation 2025.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le projet de règlement, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

123-12-24

07.01 - Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui

devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gagnon

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Mont-Saint-Pierre demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QU'une copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Gaspé et Stéphane St-Croix à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

124-12-24

10.01 - Fêtes des enfants

ATTENDU QUE Splash Mont-Louis organise annuellement une fête pour les enfants de 0 à 12 ans des municipalités de Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Mont-Louis et l'Anse-Pleureuse à l'occasion de la fête de Noël;

ATTENDU QUE l'organisme a envoyé une demande de don à la Municipalité de Mont-Saint-Pierre afin de recevoir une aide pour défrayer les coûts de cet événement;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR :

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Mont-Saint-Pierre offre une somme de 75\$ en don à Splash pour l'organisation de la fête de Noël des enfants.

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

125-12-24

12.01 - Entente 2025 la Matanie – Services d'évaluation foncière et matrices graphique

ATTENDU que la municipalité désire poursuivre son entente avec la MRC de la Matanie pour les services relativement à l'application des règlements en matière d'urbanisme, d'environnement et de la protection des biens culturels

ATTENDU que le conseil approuve le budget et la quote-part présentées soit 15 526.37 \$ plus taxes à payer si applicable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

126-12-24

12.02 - Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Alain Gagnon et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil 6 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR :

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement 243-2024 - Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LÉGISLATION

127-12-24

13.01 Entente 2025 Mont-Louis - Services professionnels de traitement des eaux- Renouvellement

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire poursuivre l'entente avec la municipalité de Mont-Saint-Pierre pour la fourniture de services professionnels d'opération des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable;

ATTENDU que le conseil approuve le budget et la quote-part présentées soit 29995\$ + taxes à payer si applicable, le tout

payable en 12 versements de 2499.58\$ le dernier jour de chaque mois.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

128-12-24

13.02 Entente 2025 Mont-Louis - Service Incendie
- préventionniste de l'Est

ATTENDU que Saint-Maxime-du-Mont-Louis a conclu une entente avec les municipalités de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, de Mont-St-Pierre, de Rivière-à-Claude, de Marsoui et de la Martre;

ATTENDU que le conseil approuve le budget et la quote-part présentées soit 1991.98\$ plus taxes à payer si applicable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

129-12-24

13.03 - Entente 2025 Mont-Louis - Service sécurité incendie SSI

ATTENDU que Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire poursuivre l'entente avec Mont-Saint-Pierre et Rivière-à-Claude afin de fournir à ces dernières un Service de sécurité incendie SSI;

ATTENDU que le conseil approuve le budget et la quote-part présentées soit 27052.82\$ plus taxes à payer si applicable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

130-12-24

13.04 Entente 2025 Ville de Sainte-Anne-des-Monts –
- Préventionnistes catégories 2-3-4

Autoriser le renouvellement de l'entente annuelle pour 2025 -
Mont-Louis – Service de sécurité incendie SSI

ATTENDU que la ville de Sainte-Anne-des-Monts désire poursuivre l'entente avec Mont-Saint-Pierre afin de fournir un des visites de préventions des bâtiments de catégories 2,3 et 4;

ATTENDU que le conseil approuve le budget et la quote-part présentées soit 1975.00\$ plus taxes à payer si applicable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

131-12-24

13.05 - Entente 2025 Mont-Louis - AJHG

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire poursuivre l'entente relative à l'animation de loisirs jeunesse avec les municipalités de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, de Mont-Saint-Pierre, de Rivière-à-Claude, de Marsoui et de la Martre;

ATTENDU que le conseil approuve le budget et la quote-part présentées soit 4020 \$ + taxes à payer si applicable

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - AFFAIRES NOUVELLES

132-12-24

14.01 - Offre de service TETRA TECH pour la TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande dans le cadre du programme de transfert d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité continue d'avoir besoin d'accompagnement dans la préparation de la programmation et la définition des travaux du nouveau TECQ 2024-2028 en conformité avec les modalités, les priorités et les exigences du Guide et ce, autant pour la programmation des travaux que pour le niveau d'investissement à maintenir par la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité accepte la nouvelle offre de Tetra Tech Inc. au montant de 3500.00\$ avant taxes pour la poursuite de leur

accompagnement sur les activités suivantes dans la nouvelle TECQ 2024-2029 :

- Identification des projets souhaités par la Municipalité
- Présentation des étapes à suivre et pour rencontrer les exigences du programme;
- Assistance à la production de la programmation à transmettre au MAMH sur le site du PGAMR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - VARIA

Fermeture de l'administration périodes des fêtes : jeudi 19 décembre 2023 au lundi 6 janvier 2024

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de [heure de début] à [heure de fin].

133-12-24

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Daraiche

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Magella Emond
Maire

Marie-Eve Tanguay
Directrice générale secrétaire et trésorière